

## SEANCE ordinaire du 26 janvier 2024 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 10      Convocation du 19/01/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ  
M. Stéphane GIRARD = pouvoir à M. Gérard DURAND  
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Patrice LARONZE  
M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrick CAMUS

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

**Délibération n° 005 2024****Dépôt d'un 2° dossier de demande de subvention pour l'isolation du plafond de la Salle des Fêtes Paul Cornu au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2024**

Il y a lieu d'installer une isolation thermique et phonique dans notre salle des fêtes afin de réaliser encore des économies d'énergie et d'améliorer également l'acoustique de ladite salle.

L'objectif principal de ce projet est donc d'installer des dalles de faux plafond, isolantes, acoustiques et phoniques.

Coût global prévisionnel HT du projet = 6 587,00 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	26/01/2024		2 635 €	40 %
Etat - autre (à préciser)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres (à préciser)			€	%
<b>Sous-Total financements publics</b>			<b>2 635 €</b>	<b>40 %</b>
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			3 952,00 €	60 %
<b>Sous-Total autofinancement</b>			<b>3 952,00 €</b>	<b>60 %</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>6 587,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ADOPTE** l'opération de l'isolation du plafond de la Salle des Fêtes Paul Cornu et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 071-217104686-20240126-005\_2024-DE

au niveau de la préfecture



- **DIT** que ce dossier de demande de subvention DSIL vient en 2<sup>e</sup> position au niveau de la préfecture

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND